



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 19 janvier 2021 à 19 h en la salle de conférence du bureau municipal, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au *Code municipal* sont présents son honneur le maire John Pineault, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, Shawna Doucet et Hélène Boulanger (par visioconférence), formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est présent et agit à titre de greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021 à 19 h après constatation du quorum.

2021-01-726 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

- Ouverture de la séance;
- Approbation de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2021 du 14 janvier 2021;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021;

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Acceptation des dépenses du mois de décembre 2020 et autorisation de paiement
- 1.2. Acceptation de paiement – Dépassement de soumission – PaléoVision
- 1.3. Adoption du règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité
- 1.4. Appui à L'Accommodeur Malouin Inc. – Dérogation pour vente de toutes marchandises
- 1.5. Affectation de la balance de la subvention pour le plan des mesures d'urgence 6 790\$

2. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Augmentation de salaire – Personnel municipal
- 2.2. Embauche de M. Alain Touchette – Chargé de projet en infrastructure

3. PROJETS

3.1. CANAL ST-GEORGES

- 3.1.1. *Autorisation de paiement – Contribution municipale et transfert des fonds du ministère des Transports du Québec*
- 3.1.2. *Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du MTQ*

3.2. UNESCO

- 3.2.1. *Offre de service – Katie Gagnon – Comité de pilotage et Table UNESCO Anticosti jusqu'au 28 février 2021*

4. HYGIÈNE DU MILLIEU

- 4.1. Inscription au programme d'infrastructures municipales d'eau – volets Infrastructures d'eau et conduites (PRIMEAU) - Égout
- 4.2. Adoption du règlement 2020-12 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
- 4.3. Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2020
- 4.4. Résolution d'appui et mandat – Protection des sources d'eau potable des municipalités

5. URBANISME

- 5.1. Offre d'achat - Terrain commercial lot 5 062 016
- 5.2. Vente des lots 5 063 382 et 5 063 383

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

7. VARIA



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

8. CORRESPONDANCE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Donné à Port-Menier, ce 19^e jour du mois de janvier 2021

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-01-727 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-01-728 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 janvier 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 janvier 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-01-729 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2021 du 14 janvier 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2021 du 14 janvier 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2021 du 14 janvier 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-01-730 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 janvier 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 janvier 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-01-731 : Acceptation des dépenses de décembre 2020 et autorisation de paiement – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des déboursés au montant de 125 289,21 \$ et des comptes à payer totalisant 144 582,27 \$, pour la présente séance, telles que déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver la liste des engagements de décembre 2020 telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'autoriser leur paiement.

2021-01-732 : Acceptation de paiement – Dépassement de soumission - PaléoVision – 1.2

Considérant la résolution 2020-10-655 dans laquelle la proposition de monsieur Mario Cournoyer (PaléoVision) de produire une galerie photos en format PDF avant le 31 octobre 2020 a été soumise pour la somme de 900 \$ plus taxes;

Considérant la facturation reçue au montant de 1 800 \$ plus taxes;

À ces causes,

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture 222747 de Mario Cournoyer (PaléoVision) au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

2021-01-733 : Adoption du règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité - 1.3

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du règlement 2021-14 d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'adopter le règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité.

2021-01-734 : Appui à L'Accommodeur Malouin inc. – Dérogation pour vente de toutes marchandises - 1.4

Considérant la demande de L'Accommodeur Malouin inc. adressée à Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis, pour l'obtention d'une dérogation pour vente d'articles non essentiels;

Considérant l'ensemble de l'argumentaire présenté dans cette demande;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'appuyer L'Accommodeur Malouin dans sa démarche d'obtention d'une dérogation afin de leur permettre de vendre tous les produits en magasin.

2021-01-735 : Affectation de la balance de la subvention pour le plan des mesures d'urgence 6 790 \$ – 1.5

Considérant que la Municipalité a encaissé en 2019 une subvention dans le cadre du programme en sécurité civile volet 2 pour un montant de 10 000 \$;

Considérant que cette subvention avait pour but de mettre en place le plan de mesures d'urgence (PMU) de la Municipalité;

Considérant que la totalité de la somme a été comptabilisée aux revenus de subventions de la Municipalité dans l'exercice 2019 et a été affectée au surplus libre de la Municipalité à la fin de cet exercice financier;

Considérant que la résolution 2020-10-658 octroyait un mandant à Priorité StraTJ pour un montant total de 10 200 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Considérant que la dépense de ce mandat a été de l'ordre 3 212 \$ en 2020 et que le travail sera terminé en 2021;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le montant de financement de ce projet est comptabilisé au surplus libre de la Municipalité;

QUE la Municipalité affecte aux surplus affectés un montant de 6 790 \$ pour financer la fin du projet.

2021-01-736 : Embauche de M. Alain Touchette – Chargé de projet en infrastructure – 2.1

Considérant les besoins de la municipalité quant à la gestion du projet de construction d'un Centre d'interprétation de l'histoire de la culture et de la paléontologie d'Anticosti;

Considérant les besoins de la municipalité quant à la gestion des projets de construction de nouveaux bâtiments municipaux qui font l'objet d'une demande dans le cadre du programme RÉCIM du MAMH;

Considérant les projets actuels de rénovations et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Alain Touchette à titre de chargé de projet en infrastructure aux conditions établies.

2021-01-737 : Augmentation de salaire – Personnel municipal – 2.2

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'autoriser une augmentation salariale de 1,9 %, pour l'exercice financier 2021, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, à tous les membres du personnel municipal.

2021-01-738 : Autorisation de paiement – Contribution municipale et transfert des fonds du ministère des Transports du Québec – 3.1.1

Considérant la résolution 2020-03-554 concernant l'adoption du règlement 2020-10 décrétant un emprunt pour des travaux de démolition du barrage en aval dans le canal Saint-Georges et de construction d'une passerelle, article 1, point 1, où la municipalité s'engage à défrayer le coût de 30 000 \$ pour la démolition du barrage;

Considérant la résolution 2020-05-584 autorisant la signature de l'entente de collaboration avec le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec) concernant l'aménagement du canal Saint-Georges dans le village de Port-Menier, suivant le texte de l'entente numéro 202083 dans laquelle le ministère s'engage financièrement pour 350 000 \$;

Considérant que la facturation des Entreprises PEC a entièrement été adressée au comité ZIP Côte-Nord du Golfe;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 380 000 \$ au comité ZIP Côte-Nord du Golfe sur réception de la part du ministère des Transports du Québec.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-01-739 : Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du MTQ – 3.1.2

Considérant la volonté de la municipalité de reconstruire une passerelle piétonnière qui traverse le canal Saint-Georges, volonté déjà confirmé par la résolution 2020-03-554;

Considérant la volonté de la municipalité d'inscrire ce projet dans une démarche plus globale afin de favoriser le transport actif au sein du périmètre urbain de la municipalité;

Considérant l'admissibilité du projet de la municipalité à certains programmes d'aides financières.

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du MTQ et d'autoriser monsieur Mathieu Gravel, directeur et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la demande.

2021-01-740 : Offre de service – Katie Gagnon – Comité de pilotage et Table UNESCO Anticosti jusqu'au 28 février 2021 – 3.2.1

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de madame Katie Gagnon afin d'accompagner et de soutenir le comité de pilotage pour la préparation du dossier de candidature de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour le Patrimoine mondial de l'UNESCO;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'accepter, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, l'offre de madame Katie Gagnon s'échelonnant jusqu'au 28 février 2021 et ce d'après les besoins de la municipalité au montant 7 837,50 \$ taxes en sus.

2021-01-741 : Inscription au programme d'infrastructures municipales d'eau – Volets Infrastructures d'eau et conduites (PRIMEAU) – Égout – 4.1.

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour relancer son projet d'usine de traitement des eaux usées.

2021-01-742 : Adoption du règlement 2020-12 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau – 4.2

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du règlement 2020-12 d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'adopter le règlement 2020-12 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-01-743 : Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2020 – 4.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil le bilan de la qualité de l'eau potable au 31 décembre 2020.

2021-01-744 : Résolution d'appui et mandat – Protection des sources d'eau potable des municipalités – 4.4

Considérant la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

Considérant l'adoption et la mise en vigueur des règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Considérant que ces règlements interdisent la fracturation hydraulique dans le schiste et imposent des distances séparatrices entre les sources d'eau potable, les résidences des citoyens et d'éventuels forages gaziers et pétroliers;

Considérant que la preuve scientifique disponible montre que cette interdiction et ces distances séparatrices sont essentielles pour protéger la qualité de l'eau potable et la santé et la sécurité des résidents des municipalités;

Considérant que la compagnie albertaine Questerre Energy Corp a entrepris des procédures judiciaires visant à faire déclarer invalide les dispositions desdits règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*, qui protègent la qualité de l'eau potable et la santé et la sécurité des résidents;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de maintenir les protections minimales offertes par ces règlements et que les municipalités québécoises interviennent devant le tribunal pour faire valoir les droits, libertés et intérêts des résidents des municipalités;

Considérant le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

Considérant aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernées;

Considérant que, par l'adoption de la *Loi* visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- Les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- Les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions;
- et que les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable.

Considérant que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités;

Considérant que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

Considérant les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite intervention dans la procédure judiciaire entreprise par la compagnie Questerre Energy Corp;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- De réaffirmer la volonté de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire;
- De confier à la Municipalité de Ste-Luce, municipalité requérante, le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre de cette procédure judiciaire entreprise par la compagnie Questerre Energy Corp, afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts;
- Que la présente résolution soit transmise au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D'autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$;
- Que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti affecte cette somme de 250 \$ et en autorise l'engagement correspondant, le paiement, de même que les décaissements.

2021-01-745 : Offre d'achat – Terrain commercial lot 5 062 016 – 5.1

Considérant la lettre d'intérêt d'un commerce pour l'achat du lot 5 062 016 formant l'immeuble situé au 26, chemin de la Rivière-aux-Canards;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de vendre à L'Accommodeur Malouin inc. le lot 5 062 016, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 8 339.25 \$ plus les taxes exigibles payées comptant à la signature de l'acte de vente.

Que la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, deux ans après la vente si aucun permis de construction n'a été émis et aucune construction sur ledit terrain, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 833,92 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat.

Que monsieur John Pineault, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance.

Que M. Pineault et M. Gravel sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur.

2021-01-746 : Vente des lots 5 063 382 et 5 063 383 – 5.2

Considérant la lettre d'intérêt de particuliers pour l'achat des lots 5 063 382 et 5 063 383 formants les immeubles situés au 46 et 48, rue des Menier;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement de vendre à monsieur Michel Labrecque et madame Julie Ouimet les lots 5 063 382 et 5 063 383, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 9 578,54 \$ plus les taxes exigibles payée comptant à la signature de l'acte de vente.

Que la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, deux ans après la vente si aucun permis de construction n'a été émis et aucune construction habitable sur ledit terrain, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 957,85 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Que monsieur John Pineault, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance.

Que M. Pineault et M. Gravel sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur.

6. Rapport des membres du conseil

Les membres du conseil font le suivi de leurs dossiers respectifs.

7. Varia

Aucun point ajouté au varia.

8. Correspondance

Aucune correspondance.

9. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2021-01-747 : Clôture de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 - 10

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement de clôturer la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021 - 10

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire du 19 janvier 2021 à 19 h 37.

John Pineault
Maire

Mathieu Gravel
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Mathieu Gravel, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2020 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Mathieu Gravel
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim